

Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **83 (1947)**

Heft 1

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *D'une présidence à l'autre.* — Comité central. — D'un comité à l'autre. — Vaud : *Assemblée générale de la S. P. V.* — *Allocations exceptionnelles.* — Dans les sections : *Lausanne ; Morges.* — Genève : *Appréciation du comportement et des travaux scolaires.* — Neuchâtel : *Au Grand Conseil.* — *Une motion.* — *Communiqué.* — Jura : *S. P. J. : Séance du Comité central (suite).* — *Bibliographie.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : A. Chabloz : *Ecole d'hier et d'aujourd'hui.* — *Le film au service de l'enseignement.* — *Après le 25e anniversaire du cinéma scolaire et populaire suisse.* — E. P. R. : *De l'utilisation des statistiques.* — *Fiches de documentation.* — G. Bory : *Etude générale sur Genève et Bâle.* — *Henri Dunant.* — Informations : *Education antialcoolique.* — *Commande de brochures Freinet.*

PARTIE CORPORATIVE

D'UNE PRÉSIDENTE A L'AUTRE



Ch. Junod



R. Michel

COMITÉ CENTRAL

Vaud, Neuchâtel, Genève, Jura bernois : la ronde se poursuit, les consignes se passent, notre chère S. P. R. continue à vivre, sous l'impulsion successive des uns et des autres.

C'est notre tour de passer à d'autres le flambeau. Nous souhaitons à nos amis Vaudois, et spécialement à notre président Michel, une période administrative fructueuse et heureuse. Nous formons les vœux les plus chaleureux pour la prospérité de toutes les sections S. P. R. et nous désirons dire à tous nos amis, connus et inconnus, de toute la Romandie, notre plus cordial merci et l'expression de notre fidèle attachement.

Merci aussi aux représentants des groupements pédagogiques avec lesquels nous avons entretenu les rapports les plus agréables : la Société des instituteurs bernois, la Société des instituteurs suisses, la Fédération internationale des Associations d'instituteurs, les Syndicats nationaux de France, d'Angleterre, de Luxembourg, de Hollande, de Belgique, des Etats-Unis, et de partout. A cette légion de fidèles serviteurs de l'école publique, chez nous et ailleurs, nous envoyons, au seuil de l'année nouvelle, nos salutations et nos vœux les plus sincères.

Pour le Comité central S. P. R. 1942-1946 :

Le président : Dr Charles Junod.

D'UN COMITÉ A L'AUTRE

Le Comité central jurassien, l'excellente équipe dite «des docteurs» — qui surent être de si charmants collègues — nous quitte après avoir, durant quatre ans, brillamment assumé la direction de notre S. P. R.

Le chapitre qu'il a écrit dans les annales de notre association demeurera comme un beau titre à la reconnaissance de tous les membres du corps enseignant primaire romand.

Il s'ouvre en 1943 sur un monde tragiquement déchiré, à l'époque où la guerre se rapproche de notre pays sous un ciel sillonné par les flottes aériennes dévastatrices. Il se ferme aujourd'hui, au moment même où retentit enfin, dans les conseils de la paix, ce mot de désarmement qui soulève de si vastes espérances.

Sur le plan de nos préoccupations corporatives, il se situe entre le Congrès de Genève, consacré à l'éducation nationale de notre jeunesse, et celui de Delémont, ouvert sur les profonds horizons d'un monde plus humain et plus juste.

Et tout au long des pages qui se tournent, on peut suivre l'intelligent et patient effort du Comité pour faire de notre association un organe vivant, répondant aux aspirations de ses membres, en dépit des mobilisations et de la rupture de nos relations internationales.

Il fallait tout d'abord serrer les rangs, et c'est, après l'affiliation de l'Union des instituteurs protestants du Valais, nos collègues jurassiens qui se lient plus fortement à nous en acceptant l'abonnement obligatoire à l'*Educateur* où l'on souhaite voir s'augmenter leur apport.

C'est l'effort de nos rédacteurs visant à remédier, dans la mesure des moyens trop modestes mis à leur disposition, à l'absence des publications pédagogiques étrangères par le développement de la partie pratique de notre journal, par la publication de fiches et de brochures de documentation.

Mais la plus belle page écrite par le Comité sortant, c'est certainement celle de l'action entreprise pour renouer nos relations internationales rompues, sur le plan de l'entraide et de la charité envers nos collègues étrangers dans la détresse : secours à des instituteurs déportés, organisation des semaines pédagogiques de Fribourg en faveur d'éducateurs internés, action d'accueil de familles de camarades français, envoi de matériel scolaire aux écoles dévastées.

Et le chapitre se clôt, après le brillant succès de Delémont, sur l'organisation à Genève du premier congrès international d'instituteurs d'après guerre, dans un monde encore bouleversé, certes, mais riche d'espérance.

Si l'on veut bien lire entre les lignes, on y trouvera encore tout le travail désintéressé, le dévouement, l'optimisme qui sait aplanir les obstacles, la largeur de vues qui élève les problèmes et unit les diversités, toutes vertus que nos collègues du Comité jurassien ont su cultiver pour le plus grand bien de notre association.

Merci donc de tout cœur au président Junod et à sa « docte » et fidèle équipe. Ils ont bien mérité de notre S. P. R.

Il appartient maintenant à un Comité vaudois de poursuivre la tâche. Il pressent qu'elle sera lourde, car de nombreux problèmes qui se posent aujourd'hui à l'école et aux instituteurs revêtent un caractère général qui les fera certainement déborder du cadre des sections cantonales sur celui, plus large, de notre association romande. Il n'est que de songer à l'acuité prise actuellement par les préoccupations concernant la situation du corps enseignant primaire sur les divers plans moral, professionnel, politique et matériel, la nécessité de revoir le statut de l'école primaire, le développement de notre presse pédagogique, l'intensification de nos échanges avec l'étranger, pour saisir la part que peut prendre la S. P. R. à la réalisation d'aspirations légitimes de ses membres.

Le nouveau Comité s'attellera à cette tâche de tout son enthousiasme. Sa conviction de pouvoir compter sur la confiance, la compréhension et l'appui effectif du corps enseignant romand lui permet d'envisager l'avenir avec optimisme.

Pour le Comité central de la S. P. R. :
Le président : R. Michel.

VAUD

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA S.P.V.

L'assemblée générale annuelle de la **Société Pédagogique Vaudoise** est convoquée pour le *dimanche 26 janvier 1947*, à 14 h. 30, dans la grande salle du Casino de Montbenon, à LAUSANNE.

Elle sera précédée de l'*assemblée des délégués*, au 1er étage du Casino de Montbenon, à 9 heures du matin.

Cet avis tient lieu de convocation.

Une seule proposition est parvenue au Comité central ; elle demande une modification des statuts de la S.P.V. Selon les statuts, cette proposition a été étudiée par une commission qui présentera à l'assemblée générale la rédaction nouvelle des art. 4, 5 et 6 ter. de nos statuts. Voici cette nouvelle rédaction :

Proposition de modification des articles 4, 5 et 6ter des statuts de la S. P. V.

Art. 4. — Sont membres actifs les institutrices et les instituteurs primaires et primaires supérieurs, les maîtresses d'école enfantine et d'ouvrage, les maîtresses et maîtres spéciaux, les maîtresses et maîtres des classes pratiques d'application en fonctions.

Art. 5. — Les membres passant de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire ou supérieur peuvent, sur demande écrite, rester membres actifs ou devenir membres auxiliaires. Le Comité central statue sur ces cas.

Les membres actifs quittant l'enseignement et qui désirent conserver des relations avec le corps enseignant peuvent être reçus comme membres auxiliaires.

Art. 6 ter. — Les institutrices et les instituteurs qui quittent l'enseignement pour exercer sur lui un contrôle ou qui passent à l'enseignement secondaire sans profiter de l'article 5 sont nommés membres honoraires s'ils ont fait partie de la Société pédagogique vaudoise pendant au moins 15 ans.

ALLOCATIONS EXCEPTIONNELLES

de renchérissement au personnel de l'Etat pour l'année 1947

Voici en quels termes le Conseil d'Etat a présenté au Grand Conseil le décret pour l'octroi de ces allocations. A fin décembre, l'autorité législative a accepté ces propositions, qui étaient celles des T.F., avec de légères modifications de détails.

Art. 1er. — Pour l'année 1947, des allocations exceptionnelles de renchérissement seront versées *mensuellement* au personnel de l'Etat...

Art. 2. — Les mariés, ainsi que les veufs et les divorcés ayant des enfants de moins de 18 ans et vivant avec ceux-ci, recevront une allocation de base calculée comme il suit :

Traitements jusqu'à Fr. 4000.—	Fr. 2100.— par an
de Fr. 4001.— à Fr. 5000.—	Fr. 2100.— à Fr. 2250.— »
de Fr. 5001.— à Fr. 6000.—	Fr. 2250.— à Fr. 2400.— »
de Fr. 6001.— à Fr. 7000.—	Fr. 2400.— à Fr. 2550.— »
de Fr. 7001.— à Fr. 8000.—	Fr. 2550.— à Fr. 2700.— »
de Fr. 8001.— à Fr. 9000.—	Fr. 2700.— à Fr. 2850.— »
de Fr. 9001.— à Fr. 10000.—	Fr. 2850.— à Fr. 3000.— »
Fr. 10001.— et plus	Fr. 3000.— »

Les célibataires ayant la charge complète d'un ménage commun avec des personnes vis-à-vis desquelles ils remplissent des obligations d'assistance au sens de l'art. 328 C.C.S. bénéficient des allocations ci-dessus.

Art. 3. — Les célibataires, ainsi que les veufs et les divorcés sans enfants, les veufs et les divorcés ayant des enfants de moins de 18 ans mais ne vivant pas avec ceux-ci, recevront une allocation de base calculée d'après les normes prévues à l'article précédent, déduction faite d'un montant annuel de Fr. 400.— pour toutes les catégories de traitements.

Art. 4. — Tout le personnel ayant des enfants de moins de 18 ans bénéficiera d'une allocation annuelle de Fr. 120.— pour chaque enfant.

Pour les *bénéficiaires de pensions de retraite*, les normes suivantes ont été adoptées :

Pour les mariés, veufs ou veuves avec enfants de moins de 18 ans, l'allocation de renchérissement est de Fr. 960.— par an pour un revenu ou une rente jusqu'à Fr. 2 500.— ; puis elle diminue progressivement jusqu'à un minimum de Fr. 300.— pour un revenu ou une rente de Fr. 6001.— à Fr. 6500.—.

Pour les retraités célibataires, veufs, veuves sans enfants de moins de 18 ans et les orphelins seuls, l'allocation est de Fr. 720.— pour un revenu ou une rente jusqu'à Fr. 2 000.— ; elle diminue jusqu'à Fr. 250.— pour un revenu ou une rente de Fr. 4001.— à Fr. 4500.—.

Une allocation annuelle supplémentaire de Fr. 180.— est accordée pour chaque enfant de moins de 18 ans entièrement à charge des pensionnés.

Le produit du travail et le revenu supputé à 3 % de la fortune imposable est ajouté au montant de la retraite pour déterminer le droit à l'allocation.

René Rouilly.

DANS LES SECTIONS

Lausanne. — *Une jolie soirée en perspective.* — C'est celle que prépare activement la S.P.V. lausannoise (district) à l'intention de ses membres et de leurs familles, pour le samedi 8 février 1947 à la salle du Club alpin suisse, rue Charles Monnard à Lausanne.

Une présentation nouvelle permettra d'applaudir un programme musical, théâtral et varié dans une agréable ambiance. On dansera.

Les collègues du canton seront naturellement les bienvenus.

Morges : *Chœur mixte du corps enseignant du district et des environs.* En 1932, le Chœur mixte groupant les membres du corps enseignant du district de Morges et des districts environnants cessait son activité. Combien elle fut féconde et appréciée, cette activité? Seuls peuvent le dire ceux qui se souviennent des auditions remarquables données sous la direction de l'excellent musicien M. L. Charlet, instituteur à Morges. Diverses raisons avaient mis fin à ce beau travail, et ce fut regrettable. A maintes reprises, et lors de la dernière assemblée de district, au début de décembre dernier, le Comité de la section de Morges fut chargé d'étudier la possibilité de grouper de nouveau les membres du corps enseignant et... de trouver un directeur. M. Charlet, sollicité, préféra passer la baguette à des forces plus jeunes. Des démarches pressantes faites auprès de M. H. Lavanchy, instituteur à Reverolle, furent couronnées de succès.

Les mélomanes nombreux qui se donnent chaque année rendez-vous au concert du Chœur mixte de Reverolle savent à quel degré de perfection M. Lavanchy conduit ce groupe choral. C'est pour le corps enseignant un inestimable privilège que de pouvoir bénéficier des talents de ce musicien de valeur.

Nous croyons savoir que notre collègue Lavanchy a de très beaux projets. Il pourra les réaliser dans la mesure où le corps enseignant lui apportera sa collaboration dévouée.

Une heure de délasserment chaque semaine, l'interprétation de très belles œuvres, l'exemple enfin que le corps enseignant sait encore cultiver le Grand Art et faire œuvre de désintéressement et de solidarité, c'est tout cela que vous trouverez en venant nombreux à la première répétition qui aura lieu le jeudi 16 janvier 1947, à 17 h. 30, au Restaurant central (Loulou Schmidt). Les répétitions suivantes auront lieu le lundi (même heure et même local). Renseignements : A. Lagnaz, téléphone 7 23 15.

A. L.

P.S. Tous renseignements, concernant le cours de mise en scène prévu, seront communiqués aux intéressés lors de la première répétition.

GENÈVE

APPRÉCIATION DU COMPORTEMENT ET DES TRAVAUX

SCOLAIRES

Les collègues qui ont des remarques à faire au sujet du rapport présenté lors de la dernière séance, ou qui ont des suggestions à présenter, sont priés de bien vouloir les faire parvenir, par écrit, jusqu'au 27 janvier 1947 à A. Neuenschwander, rue J. Grosselin 9, Genève.

NEUCHÂTEL

AU GRAND CONSEIL

Nos allocations. Le sort en est jeté : les allocations de renchérissement pour 1947 ont été votées au cours de la session extraordinaire du 27 décembre. Les propositions du Conseil d'Etat ont été adoptées à l'unanimité des 89 votants. Tous les groupes politiques, de la droite à l'extrême-gauche, se sont prononcés en faveur du projet gouvernemental.

Les allocations pour 1947 seront donc :

- a) *Pour les célibataires* : Allocation de base 25 % du salaire légal.
Allocation fixe Fr. 960.—.
- b) *Pour les mariés* : Allocation de base 25 % du salaire légal.
Allocation fixe Fr. 1200.—.
Allocation d'enfant Fr. 360.—.

Ce n'est pas ce que nous avons primitivement demandé ; les délégués de la Fédération proposaient une allocation de base de 35 %. Cependant, les renseignements obtenus de divers côtés, même ceux provenant des milieux les plus habituellement favorables à notre cause avaient engagé nos représentants à se rallier aux propositions officielles. Nous avons donc reculé ; mais nous avons la promesse formelle qu'une revision d'ensemble de l'échelle des traitements est à l'étude et sera discutée dans un proche avenir.

Que peut-on augurer de cette revision ? Il semble que nous ayons le vent dans les voiles. En ce moment où tout le monde gagne largement sa vie, on admet que ceux qui sont les serviteurs de tous aient droit à une rétribution mieux comprise de leur travail. Et, chose réconfortante, on reconnaît que ce droit a souvent été ignoré. Voici ce qu'écrit, à ce sujet la *Feuille d'Avis de Neuchâtel* :

« L'Etat a donc « fait » quelque chose pour ses serviteurs. On ne saurait pas assez s'en réjouir, comme on sera satisfait d'avoir entendu, à la séance d'hier, réitérer la promesse que l'on s'occupe activement de la revision générale des échelles de traitement. Car la solution adoptée vendredi n'est qu'une étape. Les traitements, tels qu'ils sont fixés légalement, après la diminution forcée de 1935, sont trop bas chez nous par rapport à ceux fixés par d'autres collectivités. Partant, ils ne valorisent pas suffisamment la fonction publique. » (C'est moi qui souligne.)

La *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, qui n'est certes pas un journal d'extrême-gauche, reflète assez bien l'opinion de l'électeur moyen ; la compréhension qu'elle témoigne aujourd'hui à ces fonctionnaires, jadis si souvent enviés et maltraités, est-elle l'indice d'un revirement général en leur faveur ? On peut toujours le souhaiter.

Pour les retraités. Le décret accordant aux retraités une allocation de vie chère fut, lui aussi, adopté sans opposition. Une discussion eut lieu concernant le plafond de Fr. 4800.— pour les mariés et Fr. 3600.— pour les célibataires, que certains députés auraient voulu élever ou supprimer. Divers amendements ayant été successivement repoussés, on en est revenu au projet du Conseil d'Etat. Donc, légère amélioration du sort fait à nos vieux collègues, sort pas toujours digne d'envie.

UNE MOTION

Le député Jean Mürner, socialiste, demande au Conseil d'Etat que les programmes scolaires soient complétés par « l'étude des principes fondamentaux et des tendances idéalistes du droit international public ».

A quoi M. Camille Brandt répond qu'il est enchanté de cette proposition. Il fait remarquer cependant qu'il serait vain de dispenser un enseignement civique à jet continu à des élèves du degré primaire, alors qu'il est déjà difficile d'intéresser à ces problèmes les élèves du degré secondaire.

Réponse pertinente, à laquelle tous les praticiens applaudiront.

La motion de M. Mürner, qui part d'une idée généreuse, est acceptée pour étude par le gouvernement. Mais il n'apparaît pas qu'on puisse voir jamais le « droit international » figurer au programme des examens de l'école primaire.

S. Z.

COMMUNIQUÉ

Notre assemblée trisannuelle du 26 octobre 1946 au Locle a pris la décision de charger une commission d'étudier un projet pour de nouveaux statuts.

Le bureau nommé par le C. C. prie chaque section de désigner un délégué pour la dite commission.

Celle-ci est convoquée à Neuchâtel, au Collège de la Promenade (salle des maîtres), le samedi 11 janvier 1947, à 14 h. 30.

R. Reymond

JURA

S. P. J.

Séance du Comité central (suite)

La Confédération a, en vertu des pleins pouvoirs, promulgué des ordonnances sur l'enseignement de la gymnastique qui ne sont pas du goût de tout le monde. Le régime tirant à sa fin, elle s'apprête à faire passer les dites ordonnances dans le domaine civil, en légiférant dans le sens que nous connaissons. Tout est-il mauvais dans l'organisation de l'Instruction préparatoire, et les trois heures hebdomadaires de gymnastique sont-elles véritablement une si grande catastrophe? Il nous faut étudier le problème, examiner les arguments des uns et des autres, prendre une décision et la transmettre à qui de droit. Ce sera l'œuvre d'une sous-commission que l'on désigne séance tenante ainsi: M. J.-R. Graf, directeur de l'enseignement complémentaire de la gymnastique des écoles primaires françaises de Bienne, M. A. Charpiloz, président de la

section de La Neuveville et Mme J.-M. Romy-Langel, institutrice à Sorvilier. Votre serviteur est chargé d'assister paternellement aux séances de la sous-commission.

Certains journalistes en prennent parfois à leur aise avec la vérité et aussi avec la réalité quand ils parlent de l'Ecole et du Corps enseignant. Faut-il les laisser faire ou faut-il réagir? Question délicate, chez nous surtout, où les minorités sont extrêmement susceptibles. Une première décision est prise: demander à tous les collègues jurassiens d'envoyer à leur président central tous les articles qui parlent de l'Ecole et qui sont susceptibles de retenir l'attention. Dans sa prochaine séance, le comité général décidera de la suite à donner à cette idée de défense spirituelle du corps enseignant injustement malmené.

Les Jurassiens ont-ils, à l'assemblée des délégués de la S.I.B., une influence suffisante? Non, répondent-ils, et ce, par manque de cohésion, par ignorance souvent des problèmes qui s'y traitent. Le Comité central de la S.I.B. n'y voyant aucune objection, il est décidé de convoquer tous les délégués jurassiens de langue française à une assemblée préparatoire qui se tiendra juste avant l'assemblée ordinaire des délégués. La caisse jurassienne n'étant pas riche à millions — heureusement! — il est prévu que les sections prendront à leur charge les frais de leur délégation respective.

En fin de séance, le président sortant de charge de la S.P.R., M. Charles Junod nous parle de ses expériences et des contacts riches d'enseignements qu'il a eus avec les collègues romands. Il dit aussi ses espoirs en la nouvelle orientation prise par la S.P.J. Le soussigné, qui a eu l'occasion de le voir à l'œuvre de très près, spécialement à la tête du Comité d'organisation du dernier congrès, le remercie vivement au nom du Jura. Nos collègues genevois, vaudois et neuchâtelois se plaignent à répéter que le Comité jurassien de la Romande a été un excellent Comité qui a travaillé sérieusement et apporté beaucoup de liant en notre Romandie. Nous devons le savoir, nous, Jurassiens, et remercier notre collègue Junod et les membres jurassiens de son Comité: MM. Rieder, Rebetez et Jeannerat.

Mais les trains n'attendent pas et nous nous sauvons plus que nous ne prenons congé.

Une prochaine séance est prévue vers la mi-février.

Chs Jeanprêtre.

BIBLIOGRAPHIE

Le grillon du foyer. Ch. Dickens. Editions du «Plaisir de lire», Société romande de lectures pour tous, av. de Beaumont 7, Lausanne.

Cette œuvre est une des plus fines du célèbre romancier anglais, qui fut jadis l'hôte de notre pays. Elle est parée de cet humour tout britannique, de cette poésie familière, de cette vérité dans la peinture de l'existence des humbles, dont l'auteur a le secret.

Nul doute que le public de Suisse romande ne fasse ses délices d'un récit aussi attachant, aussi alertement conté.

Rappelons que le «Plaisir de lire» est une société sans but lucratif, dont le seul souci est de faire connaître des œuvres de haute tenue aux amateurs de lecture. Il suffit de s'abonner à ses publications pour recevoir chaque année trois ou quatre ouvrages excellents à un prix très avantageux. (Verser pour cela Fr. 5.— au compte de chèques postaux II 1761.)

La surabondance des matières nous oblige de renvoyer la publication du compte rendu de la dernière séance du Comité jurassien, de la séance de la remise des pouvoirs, ainsi que de nombreuses correspondances des sections.

Réd.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

ECOLE D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Si l'on se reporte trente ou quarante ans en arrière, on remarquera qu'à cette époque l'école, au village surtout, était le principal, voire l'unique centre d'information. Ses programmes, ses manuels changeaient peu et les connaissances qu'elle dispensait tombaient dans des terrains en friche où elles germaient facilement. Quelques idées simples régnaient dans l'opinion villageoise, admises par chacun, entretenues par une instruction élémentaire offerte également à tous. Peu d'imprimés : l'almanach du Messenger boiteux et le catalogue de quelque grand bazar !... Les livres scolaires étaient rois. Aussi le maître d'école, tout auréolé d'un savoir unanimement respecté, jouissait-il d'un prestige incontesté. Autorité facilement acquise qui donnait à ses paroles un poids, une valeur de pénétration et de diffusion dont nous n'avons aucune idée aujourd'hui. Pourtant, on s'entendait en général à ne pas accorder à l'instruction une valeur excessive. « Pas trop n'en faut ! » Méfiance de terrien qui sent instinctivement dans les livres le danger d'un déracinement. Fiers d'être paysans, artisans, propriétaires, on ne rêve pas de titres plus prestigieux pour ses propres enfants. L'école primaire suffit, sans conteste, à des besoins si naturels.

Communiquer le savoir, en communiquer le plus possible, telle était l'ambition de l'instituteur, plus préoccupé en général de meubler les mémoires que de développer la raison raisonnante. Enseignement anecdotique, descriptif et pittoresque chez les meilleurs maîtres... et formel aussi : la dictée de rang dominait la vie scolaire. Et les bons élèves, fiers de connaître beaucoup de noms, de dates et de règles, jouissaient au village de l'estime générale, acquérant une autorité morale que venaient consacrer les quatre « un » de l'examen pédagogique des recrues. Ainsi se préparait la pépinière des futurs municipaux ou membres des commissions scolaires, mainteneurs des « bonnes » traditions.

Dans ce milieu presque fermé, on vivait une morale close, peu tolérante et parfois mesquine, animée par un idéal de travail, d'économie et de progrès matériel et toute pénétrée d'un sincère sentiment patriotique. Dans de telles conditions, la vie sociale présentait une stabilité parfaite et sa structure paraissait établie définitivement. Une hiérarchie des valeurs semblait aller de soi, laissant à chacun sa dignité. Si les journées s'écoulaient monotones peut-être, il faisait bon les vivre dans une discipline familiale assez ferme pour dominer les esprits et les cœurs.

A esquisser ainsi à grands traits un temps que nous sommes trop heureux d'avoir pu connaître, je crains de n'en avoir fait qu'une caricature. Mais il était nécessaire de caractériser cette époque révolue — encore si près de nous — pour l'opposer au temps que nous vivons.

Nous constatons aujourd'hui que non seulement l'école n'est plus le principal centre d'information, mais qu'elle n'a plus de prise sur l'opinion ; dans le jeu de massacre de toutes les valeurs, elle a, elle aussi, perdu son prestige. Le sel qu'elle répand a perdu sa saveur. Ses program-

mes s'allongent, ses manuels vieillissent très rapidement parce que les journaux, les hebdomadaires illustrés, la publicité dispensent d'abondantes connaissances présentées souvent avec beaucoup d'agrément. Le cinéma, la radio surtout dévident journallement le film d'une actualité aussi frappante que variée et superficielle, tirant hors de leur milieu, hors d'eux-mêmes des auditeurs charmés, pour les livrer à des visions parfois éblouissantes qui hantent longtemps les imaginations. Les dernières nouvelles sont reines. De plus, grâce à la facilité des transports, on voyage beaucoup, participant aux réjouissances d'une contrée toujours plus large, prenant contact avec le pittoresque de régions diverses et lointaines. Vieillis avant l'âge, les adolescents désapprennent les jeux puérils et partagent intégralement la vie et les loisirs des adultes, mêlés à toutes les conversations comme à tous les conflits, à toutes les critiques comme à toutes les haines. La brutale franchise des propos qu'ils entendent détruit en eux l'esprit de facile soumission. Leur amour-propre se sensibilise ; ils ressentent les commandements comme un mépris, les réprimandes comme des injures. Il n'acceptent que l'autorité de ceux qu'ils admirent et leurs admirations sont rarement perspicaces. S'ils vous étonnent parfois par leur apparente précocité, ils vous surprennent plus souvent encore par la candeur désarmante de leurs réflexions et par leurs attitudes infantiles. On ne les sent nullement limités par le cadre intangible de quelques principes solides ; ils sont déjà les victimes du nomadisme moral de l'opinion.

Que devient l'école dans ce tohu-bohu d'idées et d'impressions contradictoires ? Dans ce désordre de pensées et de comportements, l'enseignement porte mal ou ne porte plus. Eveillée un instant, l'attention se lasse vite ; les visages expriment sans aucune gêne l'ennui, le dégoût. On veut bien apprendre, mais avec plaisir, entendez par là le plaisir-excitation que donne l'imprévu à chaque instant renouvelé. Le maître s'épuise à tenir en haleine ces esprits fuyants, il s'use à trouver des trucs pour piquer des curiosités émoussées. Malgré ses efforts, son auditoire lui échappe sans cesse. Qu'il se fâche, qu'il s'impose, il crée alors la mauvaise humeur, l'obéissance maussade, la rébellion. Même la persuasion la plus convaincante ne parvient pas à entraîner très longtemps le consentement volontaire des élèves.

Pourtant, l'instruction n'a jamais été plus haut cotée. L'instruction ou, plus exactement, les diplômes ! Or l'école primaire n'en distribue point, elle ne peut donc plus suffire aux parents qui veulent faire de leur fils « quelqu'un de mieux que son père ». Ils sont prêts à se séparer de leur enfant, à consentir d'importants sacrifices pécuniaires pour lui assurer un avenir autre que le leur et qu'ils imaginent supérieur. Grande loi du progrès social à laquelle on se croit obligé d'obéir sous peine d'indignité. Inutile de s'opposer à la puissance du courant qui entraîne un flot d'enfants toujours plus important, vers l'école secondaire, dispensatrice de situations sociales jugées enviables. Ne faire que l'école primaire, se contenter de la « petite école de village », n'est-ce pas compromettre son avenir ? Et nos artisans manquent de main-d'œuvre quali-

fiée, nos paysans se plaignent de la désertion des campagnes. Cette désaffection pour notre école populaire — sensible surtout dans les villes et les localités aux communications faciles — le corps enseignant la ressent douloureusement. Un découragement tend à se généraliser, accru encore ici et là par des préjugés et des incompréhensions que j'essaierai de mettre en évidence dans un prochain article. A. Chabloz.

LE FILM AU SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT

Quelqu'un constatait récemment que quatre siècles et demi après l'invention de l'imprimerie des maîtres dictent encore leurs cours. Peut-on alors s'étonner que le cinéma, invention relativement récente, soit encore considéré comme un hors-d'œuvre de l'enseignement.

Pourtant, l'école ne saurait faire fi d'aucun moyen de documentation; or non seulement le film enrichit l'imagination en précisant des connaissances trop livresques, mais la curiosité qu'il éveille stimule l'esprit d'observation et de recherche, comme aussi tout l'effort de l'école. Il suffit de savoir utiliser à bon escient des bandes préparées spécialement par des pédagogues pour donner vie à toute une activité scolaire qui ne suscitait jusqu'ici aucun intérêt véritable et profond. Faire d'un tel moyen d'enseignement une distraction, deux heures consécutives de « réjouissance » chaque mois, c'est à la fois mépriser les possibilités éducatives d'une technique merveilleuse et galvauder le goût que les enfants éprouvent pour l'image animée. Osera-t-on encore se plaindre du peu d'attention qu'ils témoignent pour l'étude si l'on ne sait pas utiliser les intérêts spontanés qu'ils manifestent.

Nul n'ignore tout le parti que les chefs militaires d'Allemagne, de Russie et d'Amérique ont su tirer du film pour initier leurs jeunes recrues à la guerre. Leurs expériences pourront être mises au service de l'œuvre d'éducation populaire. Les pays anglo-saxons et nordiques accomplissent actuellement un gros effort en faveur du cinéma à l'école; la Hollande a inscrit 200 000 fl. à son budget pour l'achat d'appareils et la production de films nouveaux; chez nous, Bâle-Ville consacre chaque année 30 000 francs au développement et à l'utilisation de cette technique scolaire nouvelle.

L'Éducateur a demandé à notre collègue A. Leber au Locle, représentant de la Centrale suisse du film scolaire en terre romande, de présenter à ses lecteurs les efforts accomplis dans notre pays par les premiers pionniers de cette œuvre d'éducation; en quelques articles, il nous montrera les possibilités qu'offre à l'heure actuelle le cinéma scolaire suisse.

Réd.

APRÈS LE 25^e ANNIVERSAIRE DU CINÉMA SCOLAIRE ET POPULAIRE SUISSE

Il y a vingt-cinq ans, les praticiens du film d'enseignement connurent toutes les difficultés qui freinaient alors chez nous, comme à l'étranger, son rapide développement. Avec un peu d'ingénuité peut-être, mais

certainement avec beaucoup de courage, de foi et d'enthousiasme, ils prétendirent éliminer ou tout au moins atténuer ces difficultés.

Il serait grand dommage de ne pas profiter des travaux accomplis par ces pionniers du cinéma éducatif, car le film apporte à l'école une contribution imagée, vivante, intuitive par excellence. Des films de métrage moyen, passés plusieurs fois si c'est nécessaire, remplacent des courses, des visites d'usines, des déplacements le plus souvent impossibles vers des régions lointaines. Ils enrichissent l'enseignement de la plupart des branches du programme.

Il convient de donner quelques précisions sur les conceptions, méthodes et réalisations du ciné scolaire dans notre pays. Une telle impulsion a été donnée qu'actuellement des éducateurs se groupent, des commissions travaillent et des crédits sont votés. Tous ces efforts seraient vains si l'on ne s'attachait pas d'abord à rendre effective l'intime collaboration et l'heureuse conjugaison des autorités scolaires cantonales et communales, des éducateurs et des techniciens du film sur le plan national comme sur le plan mondial.

Or, jusqu'à une date assez récente, l'appui matériel officiel était insuffisant pour développer assez cette technique nouvelle éprouvée. Les gouvernants de tous les pays se sont surtout intéressés au cinéma depuis cette dernière guerre en constatant quelle énorme influence il exerçait sur les masses. Après avoir donné leur appui à la diffusion du film de propagande civique, beaucoup ont saisi toute l'importance qu'il y avait à créer de bons films instructifs, pédagogiques, susceptibles d'instruire et d'éduquer mieux la jeunesse, de l'orienter dans la voie du beau et du vrai.

Personne ne pouvait penser, au début de ce siècle, que le cinéma allait prendre une telle extension, représenter tant de capitaux investis, procurer du travail à des milliers d'ouvriers, envahir les domaines les plus divers de l'activité humaine. Malgré sa jeunesse relative, le cinéma fait dès à présent partie du patrimoine culturel de l'humanité. Il possède en effet, aujourd'hui, plus d'adeptes que la littérature et les beaux-arts n'en ont jamais eus. Alors qu'il était considéré jadis comme une curiosité de foire, tout juste bonne à intriguer les badauds, il est apprécié de nos jours dans tous les milieux.

Peu avant la première guerre mondiale, il avait fait son entrée dans les casinos-théâtres de l'époque, ou dans ses propres locaux, mais ne s'aventurait là jamais n'importe qui, car le cinéma avait la réputation de corrompre les mœurs. Il est de fait qu'il fallut lutter contre certains genres de films. Beaucoup de productions inférieures furent exploitées pour qu'une contre-action soit non seulement nécessaire, mais indispensable. C'est des efforts réunis des sociétés du film culturel et des éducateurs pour la cause de l'utile cinéma que naîtra le goût du public pour les films de qualité. Il ne suffit pas de critiquer et de détruire. On a compris qu'il fallait réaliser des films de valeur éducative. La première guerre mondiale vint, hélas, entraver ces projets.

De 1918 à 1920, dans différents endroits de notre pays, des pédagogues avertis, comprenant d'emblée tout l'intérêt et l'utilité qu'offrait

cette géniale invention si elle était exploitée judicieusement et utilisée méthodiquement à l'école, œuvrèrent pour son introduction dans l'enseignement. Il leur fallut vaincre pas mal de préjugés car toute nouveauté scolaire fait toujours l'objet de critiques serrées. Fait réjouissant, le nombre des détracteurs devint toujours plus restreint, car il n'est guère plausible de mettre à l'écart un bon moyen d'enseignement. Mais seul le canton de Bâle-Ville a introduit l'usage obligatoire du film dans toutes ses classes.

C'est le 14 juin 1921, à l'Hôtel de Ville de Berne, en l'assemblée présidée par le conseiller général Pflüger, de Zurich, que fut fondé le Cinéma scolaire et populaire suisse. La Suisse romande était représentée dans le premier Comité par M. Duvillard, président de la Société pédagogique de Genève. En automne de la même année, le C.S.P.S. fut chargé par la Croix-Rouge de présenter des films d'hygiène contre la tuberculose et les maladies vénériennes. Jusqu'en 1941, plus de 25 000 séances éducatives avaient pu être organisées.

En été 1922, le total des films atteignait 309 ; en 1927, le troisième catalogue bilingue parut, mentionnant 617 films. En 1928, une Commission pédagogique présidée par le Dr Marti, inspecteur des écoles secondaires du canton de Berne, rassemblait 116 films d'enseignement et créait ainsi le premier service de prêt de films scolaires qui n'avait toutefois pas encore son organisation autonome.

En 1929, alors que l'œuvre avait atteint un développement des plus réjouissants, un incendie anéantit le résultat de 8 années d'efforts. Il fallut recommencer tout à nouveau. Grâce au Comité de reconstruction présidé par le regretté conseiller fédéral Haeblerlin, la sympathie et l'appui des milieux les plus divers, l'œuvre put être remise sur pied.

Entre temps, à l'étranger, l'on avait introduit l'usage du film de format 16 mm., ininflammable, donc très indiqué pour l'usage scolaire puisque ne présentant aucun danger.

En 1940, après le labeur acharné de nombreux collaborateurs bénévoles, un nouveau catalogue put paraître avec 871 sujets de films sur 1974 bobines déroulant plus de 200 000 m. de pellicule.

Enfin, le 15 décembre 1937, date qui nous concerne plus particulièrement, naissait la Centrale du film scolaire, section du Cinéma scolaire et populaire suisse, fondation d'utilité publique au service de l'école à tous les degrés, placée sous la surveillance du Département fédéral de l'intérieur.

Les buts de cette Centrale sont : l'acquisition, l'adaptation et la diffusion de films spécialement conçus pour l'enseignement. Un Comité spécial composé d'inspecteurs, de directeurs et de membres du corps enseignant, examine les films proposés aux écoles, adopte ou refuse tel film susceptible de figurer dans la cinémathèque scolaire. En général, 10 à 15 % seulement des films visionnés par ce Comité sont étiquetés films scolaires. La finance de location exigée des établissements d'instruction ne permet que la couverture partielle des frais d'acquisition et d'entretien des films. Le solde doit être couvert par des subventions et des donations des officiels et des usagers que l'expérience a convaincus.

A. Leber.

DE L'UTILISATION DES STATISTIQUES

Des chiffres, des statistiques, en a-t-on assez médité ! C'est qu'une fausse pédagogie a trop longtemps appelé « connaissances » les seuls faits dignes d'être mémorisés. Et allez donc confier à des mémoires rebelles des tabelles de chiffres ! De là le dédain pour des précisions jugées excessives, pour des valeurs d'ailleurs soumises à modifications. On leur préfère... l'absence de données exactes. Il y a tant de choses plus utiles à connaître, n'est-ce pas, et des choses « récitables », tandis que les chiffres... Les appréciations toutes générales et vagues sont tellement plus commodes, voyez plutôt :

un climat *doux* — favorable, plus rude —, une production assez considérable, une agriculture prospère, les habitants s'occupent de l'élevage du bétail, les moutons y sont nombreux, etc.

Qu'on se contente de ces formules creuses avec des enfants de 9 à 12 ans, passe encore, mais les plus grands élèves ne peuvent s'intéresser à un tel verbiage ; ils aiment les faits, les données concrètes qui proposent à leur réflexion des déductions en exerçant leur intelligence.

Si nous voulons développer l'énergie mentale de nos élèves, donnons-leur des précisions, entraîbons-les à découvrir les causes et les conséquences des connaissances reçues ; quand ils auront goûté à ce travail de réflexion, ils ne pourront plus se contenter d'expressions creuses.

Les fiches de statistiques publiées en 1946 par l'*Educateur* permettent de nombreuses questions d'intelligence que peuvent aisément résoudre les élèves du degré supérieur. Les mouvements de population de nos villes suisses de 1886 à 1940, par exemple, donneront l'occasion de faire de l'histoire économique sans en avoir l'air. Nous donnons aujourd'hui la statistique de nos productions de céréales et de l'effectif du bétail.

Fiches des céréales.

Elles procureront de nombreux exercices de calcul : ex. production totale des céréales : a) par canton, b) pour la Confédération, c) par habitant — rapport entre les productions de chaque canton et celles de la Confédération — représenter graphiquement par des rectangles proportionnels la production de la Suisse et celle des principaux cantons — établir la courbe de production de 1930 à 1940 pour toute la Suisse et pour chaque céréale — classer les cantons : a) selon leur production totale, b) selon la production par habitant.

1. Expliquer pourquoi Fribourg est proportionnellement le plus grand producteur de blé.

2. Pourquoi Vaud qui produit moins de céréales que Berne en livre-t-il davantage à la Confédération ?

3. Pourquoi les agriculteurs de Vaud, Neuchâtel et Genève livrent-ils plus de blé à la Confédération qu'ils n'en réservent pour leurs propres besoins ?

4. Comment expliquez-vous que St-Gall garde 40 fois plus de céréales pour ses propres besoins qu'il n'en livre à la Confédération ? En Valais 12 fois plus ? Aux Grisons 50 fois plus ? Au Tessin 43 fois plus ?

5. Quels sont les cantons qui ne figurent pas dans la statistique ? Pourquoi ne produisent-ils pas de blé ?

6. Pourquoi à Lucerne la production du seigle atteint-elle environ $\frac{1}{9}$ de la production totale des céréales du canton, alors qu'à Zurich la proportion est de $\frac{1}{25}$, à Berne et Soleure $\frac{1}{20}$, dans le canton de Vaud $\frac{1}{250}$ et à Genève $\frac{1}{2000}$?

7. En 1851, la Suisse produisait assez de blé pour couvrir les besoins de sa population pendant 240 jours (à raison de 125 kg. par habitant annuellement) ; en 1900 pendant 96 jours, en 1915 pendant 53 jours, en 1920 pendant 115 jours. Comment expliquez-vous ces différences ?

8. A partir de 1930, pourquoi l'augmentation de la production du froment est-elle presque constante ?

9. Pourquoi constate-t-on une telle différence entre la production de 1935 et celle de 1936 ?

10. Pourquoi la Confédération donne-t-elle aux agriculteurs une prime de mouture ? (Prime de mouture : le blé que garde l'agriculteur pour son usage doit être moulu dans un moulin et inscrit sur une *carte de mouture*. Pour ce blé ainsi gardé, l'agriculteur touche une prime de mouture variant, suivant l'altitude, de 7 fr. 50 à 14 fr. le q. Avant la guerre, 120 000 agriculteurs étaient mis au bénéfice de cette disposition.)

Fiche de l'effectif du bétail

1. Calculer pour quelques cantons le rapport entre la population et le nombre de bovins. Pourquoi ce rapport est-il plus élevé dans tel ou tel canton que dans tel autre ?

2. Expliquer la diminution du nombre des bovins de 1941 à 1942.

3. Pourquoi cette diminution est-elle proportionnellement moins accentuée en Unterwald, à Glaris et à Genève que dans la plupart des autres cantons ?

4. Comparer le troupeau fribourgeois au troupeau vaudois et expliquer la très petite différence en vous souvenant que Fribourg fournit proportionnellement plus de blé que Vaud ?

5. Les Grisons possèdent presque $\frac{1}{3}$ des moutons et $\frac{1}{5}$ des chèvres de Suisse ; pourquoi cet important troupeau de petit bétail ?

6. Où sont situés les cantons à petit bétail (chèvres et moutons) ? Nommez-les.

7. Pourquoi Tessin possède-t-il presque 3 fois plus de chèvres que de moutons ?

8. Dans bon nombre de cantons, le nombre des moutons a augmenté de 1941 à 1942. Pourquoi ?

9. De 1866 à 1939, la production moyenne annuelle d'une vache a augmenté de 1000 kg. ; comment expliquer une telle amélioration ? Et pourquoi constate-t-on une diminution de la même moyenne en 1940 et 1941 ?

10. En 1921, pourquoi la Suisse a-t-elle donné une production de lait nettement inférieure ?

Production indigène de céréales panifiables, par cantons, en 1940*

Cantons ¹	Livraisons de blé à la Confédération				Blé réservé aux propres besoins		Production indigène* q
	Froment q	Seigle q	Méteil q	Epeautre q	Blé du pays q	Primes de mouture 1000 Fr.	
Zürich	36 224	4 440	216	1 754	66 815	502	109 748
Bern	158 623	22 370	20 831	13 280	215 881	1 738	431 097
Luzern	10 620	8 043	1 295	12 043	39 476	301	71 523
Schwyz	—	—	—	—	291	2	291
Obwalden	—	—	—	—	46	0	46
Glarus	—	—	—	—	3	0	3
Zug	634	97	7	307	1 243	10	2 296
Fribourg	78 534	4 207	7 221	57	85 090	657	175 110
Solothurn	21 268	3 393	1 312	449	33 421	253	59 878
Basel-Stadt	1 180	111	—	—	697	5	2 008
Basel-Land	11 179	264	13	44	19 135	144	30 642
Schaffhausen ..	15 532	462	—	269	15 598	117	32 023
St. Gallen	358	58	—	37	16 141	121	16 595
Graubünden ...	346	58	—	—	19 175	236	19 579
Aargau	16 724	3 672	171	4 736	82 765	621	108 128
Thurgau	19 813	973	83	995	35 373	265	57 337
Ticino	135	132	—	—	11 428	92	11 721
Vaud	253 375	1 428	4 212	5	97 376	749	356 568
Valais	2 387	1 034	43	—	40 145	443	43 609
Neuchâtel	16 029	79	65	—	11 685	108	27 858
Genève	52 399	31	—	—	08 413	63	60 859
Suisse	695 360	50 852	33 976	33 976	800 197	6 427	1 616 919

Production indigène de céréales panifiables, depuis 1930*

Années	Livraisons de blé à la Confédération				Blé réservé aux propres besoins		Production indigène* q
	Froment q	Seigle q	Méteil q	Epeautre q	Blé du pays q	Primes de mouture 1000 Fr.	
1930.....	367 261	136 680	55 082	41 841	648 354	5 229	1 249 218
1931.....	469 692	100 411	57 009	52 824	596 074	4 810	1 276 010
1932.....	502 373	154 400	61 555	55 381	617 108	5 017	1 390 817
1933.....	865 918	159 783	106 782	96 202	730 373	5 933	1 959 058
1934.....	920 019	170 085	101 417	90 640	743 640	6 034	2 025 801
1935.....	1045 348	135 878	99 129	89 741	771 618	6 240	2 141 714
1936.....	674 569	61 608	52 617	39 422	718 630	5 803	1 546 846
1937.....	947 883	61 339	66 292	62 802	810 791	6 524	1 949 107
1938.....	1322 593	132 028	95 710	80 519	903 186	7 269	2 534 036
1939.....	841 736	71 071	54 304	43 117	844 258	6 778	1 854 486
1940.....	695 360	50 852	35 469	33 976	800 197	6 427	1 616 919

¹ On n'a pas mentionné ici les cantons qui ne font point de livraisons de blé ni ceux qui ne réservent pas de blé pour leurs propres besoins.

* Sans les semences, ni les déchets et les quantités qui échappent au relevé de l'Administration des blés.

Effectif du bétail, par canton, en 1941 et 1942

Cantons	Bovins		Chèvres		Moutons	
	1941	1942	1941	1942	1941	1942
Zürich	120 197	112 274	7 067	6 920	4 521	4 733
Bern	343 161	323 424	27 540	26 257	22 843	23 217
Luzern	123 718	115 027	6 006	5 577	2 408	2 658
Uri	12 357	11 570	4 569	4 584	6 801	6 831
Schwyz	37 177	36 203	4 406	4 054	5 199	4 902
Obwalden	15 556	15 532	1 963	1 791	948	1 052
Nidwalden	10 149	10 034	690	680	822	992
Glarus	12 840	12 629	4 205	4 455	814	1 000
Zug	16 016	14 909	345	293	278	322
Fribourg	121 582	114 341	6 730	6 220	8 865	7 557
Solothurn	42 709	40 169	4 019	3 950	1 640	1 955
Basel-Stadt	710	650	97	134	95	134
Basel-Land	22 593	20 629	2 955	3 003	1 014	776
Schaffhausen	12 831	12 515	1 418	1 422	108	130
Appenzell A.-Rh. ..	21 016	19 850	1 399	1 138	1 792	1 619
Appenzell I.-Rh. ...	10 840	10 604	1 969	1 840	437	295
St. Gallen	119 728	113 648	10 079	9 523	12 787	12 924
Graubünden	86 191	82 942	40 421	40 256	61 510	60 498
Aargau	99 644	91 859	7 740	7 598	1 432	1 764
Thurgau	78 757	71 014	2 171	2 219	2 834	2 923
Ticino	34 147	31 537	37 417	36 348	13 308	13 554
Vaud	132 551	126 860	7 247	7 184	9 996	10 883
Valais	69 196	66 695	30 917	29 757	30 743	28 956
Neuchâtel	29 573	27 714	885	861	964	1 168
Genève	10 847	10 234	1 157	1 295	5 642	4 706
Schweiz — Suisse ..	1 584 086	1 492 862	213 412	207 359	197 801	195 549

Production et consommation du lait, depuis 1866

Années	Vaches et chèvres laitières		Production moyenne par		Production totale de lait 1000 q	Consommation du lait	
	Vaches	Chèvres laitières	vache kg	chèvre laitière kg		pour l'élevage 1000 q	pour l'usage industriel 1000 q
1866	553 205	262 837	1 995	300	11 824	2 125	3 224
1876	592 413	277 200	2 140	300	13 510	2 270	4 370
1886	663 102	291 420	2 280	300	15 993	2 640	6 133
1896	688 052	291 100	2 420	310	17 553	2 910	6 743
1911	796 909	251 826	2 810	400	23 400	4 200	9 656
1916	849 011	254 369	2 890	400	25 554	4 500	9 740
1921	747 138	240 625	2 800	400	21 882	4 300	7 470
1926	875 874	210 394	3 050	400	27 556	4 800	11 724
1931	868 516	170 493	2 920	400	26 043	6 000	9 276
1936	882 264	155 032	3 030	400	27 330	4 700	12 529
1937	893 004	152 000	3 030	400	27 630	4 700	12 808
1938	912 516	152 000	3 060	420	28 600	4 700	13 888
1939	926 400	152 000	3 000	420	28 430	5 000	13 428
1940	910 005	155 000	2 970	420	27 680	4 500	12 853
1941	862 742	158 199	2 960	420	26 210	4 000	11 506

Pl. I E.M.
(2 leçons)

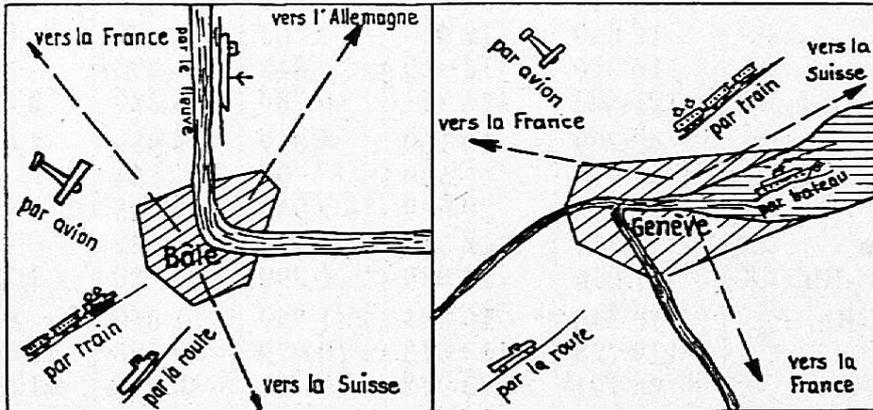
ÉTUDE GÉNÉRALE SUR GENÈVE ET BÂLE

*Deux cantons frontières
Deux portes de la Suisse*

**Bâle est la porte de la Suisse,
au nord.**

**Genève est la porte de la Suisse,
au sud-ouest.**

on y arrive :
on en part :

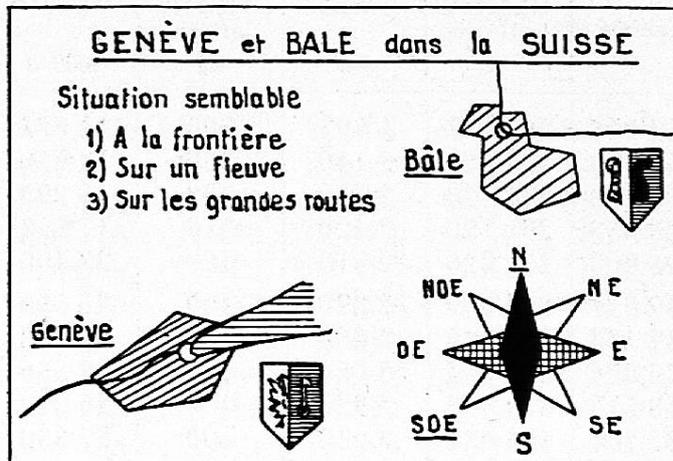


on y arrive :
on en part :

Bâle et Genève sont des lieux de **passage**, de **contrôle**, de **transbordement** entre la Suisse et l'étranger. Ce sont donc des centres de **communications** internationales de **trafic** international de **transit** d'**entrepôts** de **commerce**.

Pl. II. (M)
(1 leçon)

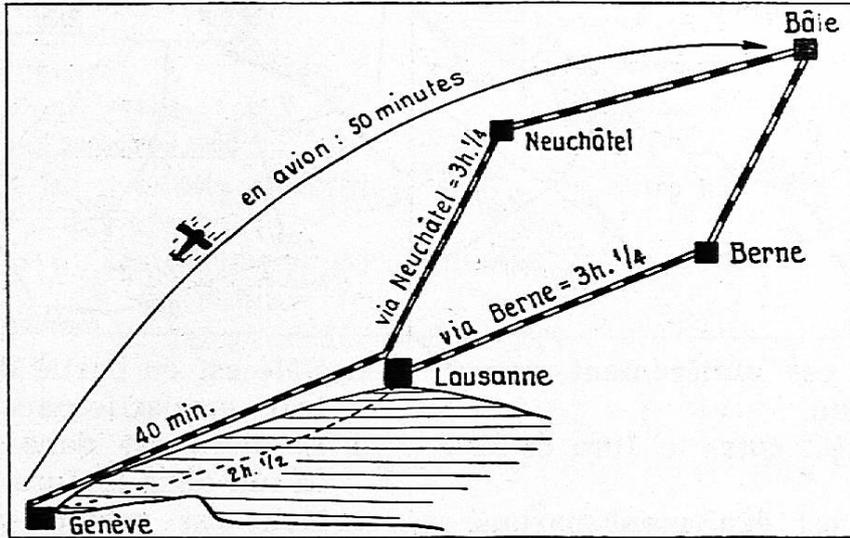
Genève et Bâle dans la Suisse



Quel troisième canton pourrait-on placer en parallèle avec Genève et Bâle qui réponde aux trois constatations ci-dessus? Il y en a-t-il un quatrième, et quelles sont alors les différences?

Pl. III. M. E.
(1 leçon)

De **Lausanne** à
et
Genève **Bâle**
a) en train direct
b) en avion



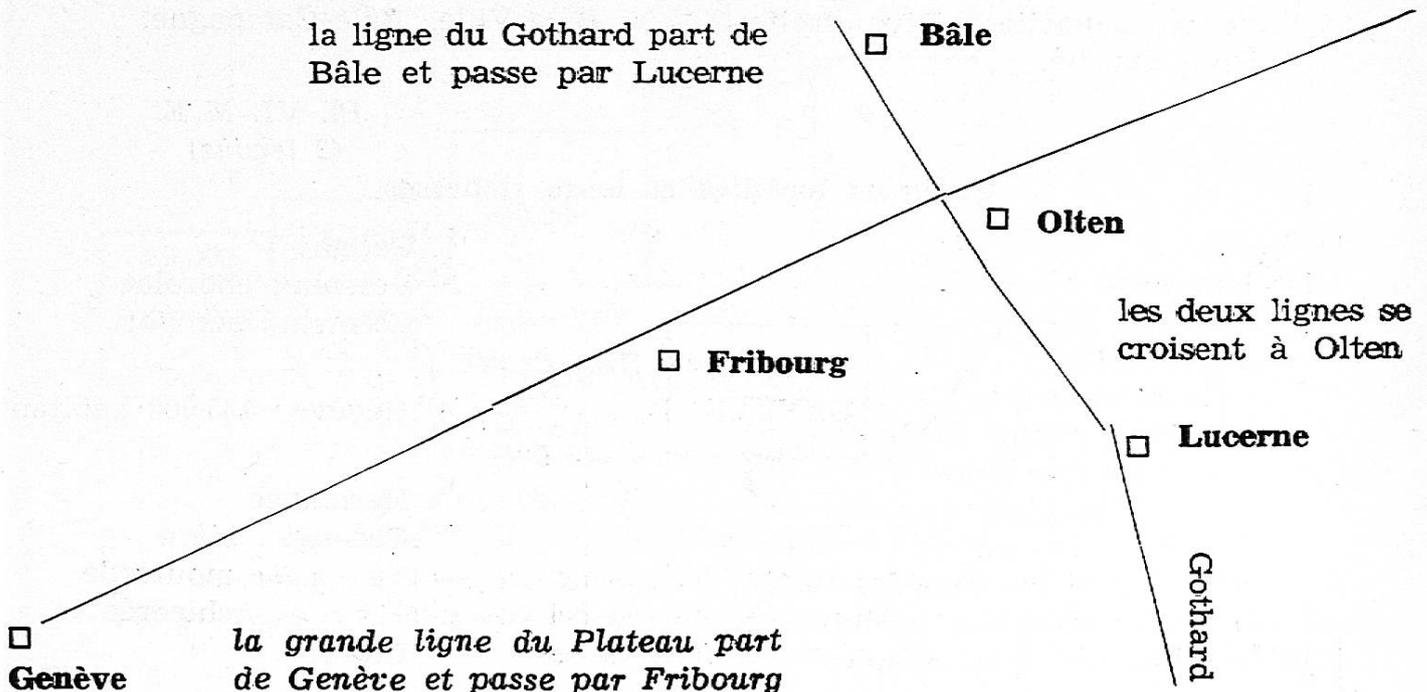
Pour réfléchir : l'avion est-il toujours, pour tous, le moyen de transport le plus rapide ? (Raisonnons comme M. Simonet, voyageur de commerce, qui habite Rue du Mont-Blanc, à Genève, et qui veut visiter plusieurs clients à Bâle. Alors ?)

Pl. IV E.
(1 leçon)

Liaison par voie ferrée entre les cantons de
Bâle - Lucerne - Fribourg - Genève

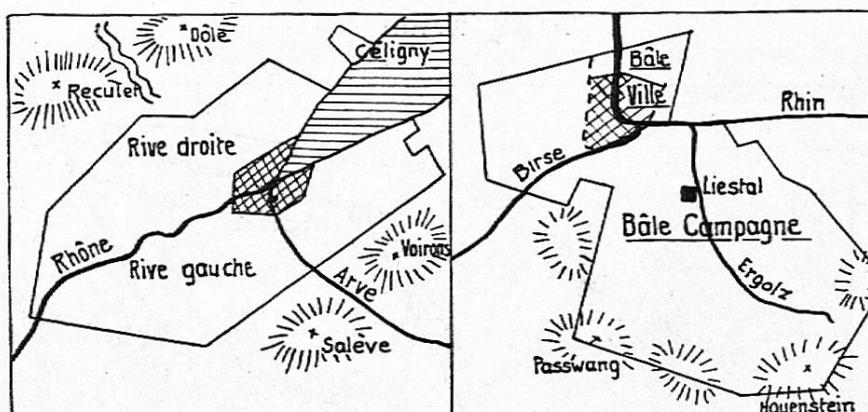
la ligne du Gothard part de Bâle et passe par Lucerne

la grande ligne du Plateau part de Genève et passe par Fribourg



Pl. V. M. E.
(2 leçons)

Situation particulière
de Genève de Bâle



1. Genève est **entièrement** dans le Plateau.
2. Genève est **entre** le Jura et les Alpes.
3. Genève est **également** partagé par le Rhône.
4. Genève est **à la sortie** du Rhône du Léman.
5. Genève-ville est **au confluent** du Rhône et de l'Arve.
6. Genève touche à 1 canton : Vaud ; à 1 pays : la France.
7. Genève possède 1 enclave : Céligny.
8. Genève est divisé par le Rhône en 2 parties : Rive droite, Rive gauche.

1. Bâle est en partie dans le **Plateau**, en partie dans le **Jura**.
2. Le **nord** est dans le Plateau, le **sud** dans le Jura.
3. Bâle est **surtout** au sud du Rhin.
4. Bâle est **au coude** du fleuve.
5. Bâle est **au confluent** du Rhin et de la Birse.
6. Bâle possède **entièrement** le cours de l'Ergolz.
7. Bâle touche à 3 cantons : Argovie, Soleure, Berne ; à 2 pays : France, Allemagne.
8. Bâle est divisé en 2 parties : Bâle-Ville, Bâle-Campagne.

Pl. VI. M. E.
(2 leçons)

Quelques localités et leurs richesses

les hôtels

les banques

les écoles

l'horlogerie

la bijouterie

les parfums

les machines

les cigarettes

les crayons

↓ les remèdes

les produits

maraîchers

l'horticulture

**Canton de
GENÈVE**

Rive droite

Rive gauche

Céligny

Versois : chocolat

Cointrin : aéroport

Genève : 135 000 habitants

Hermance

Carouge : bière

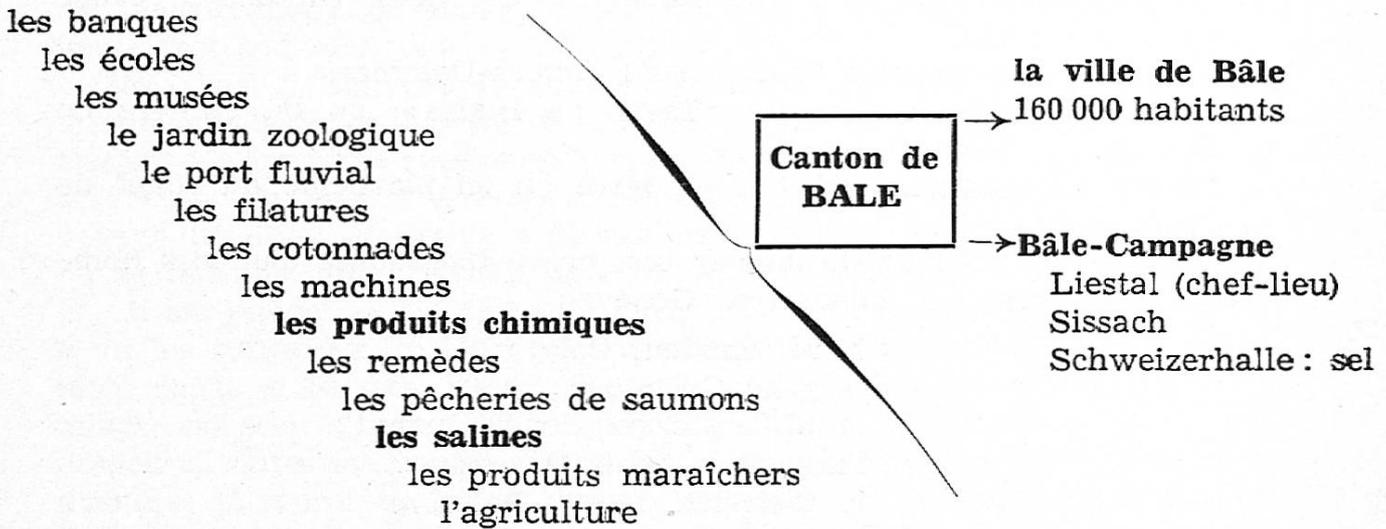
moutarde
chicorée

Chancy

**Qui n'a pas son
CARAN D'ACHE!**

Quelques localités et leurs richesses

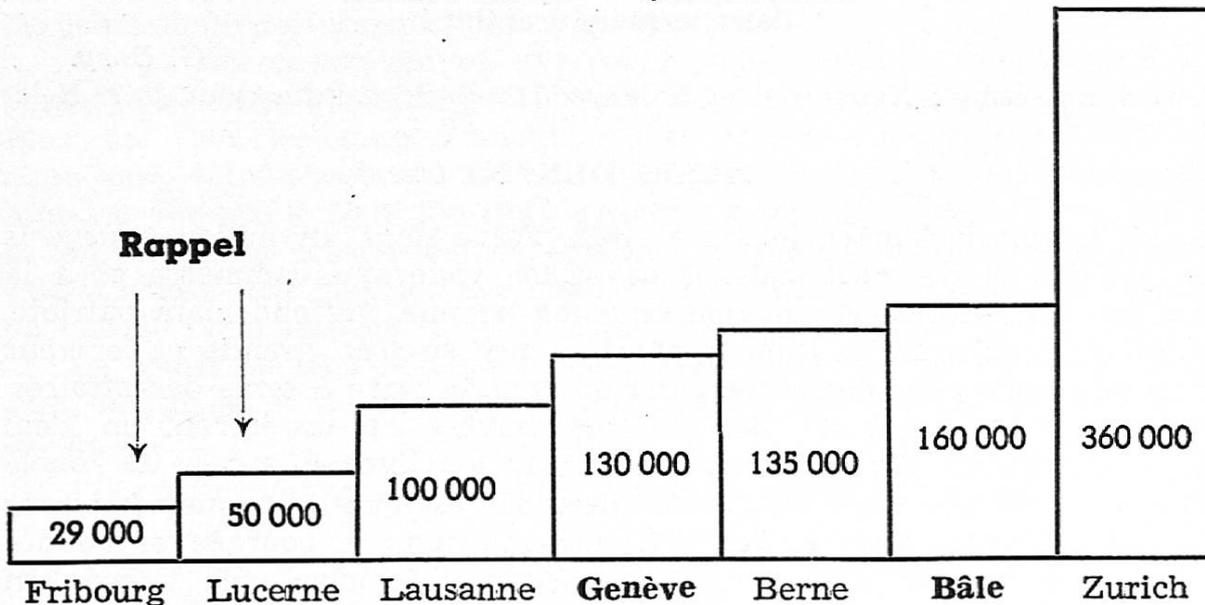
Pl. VII. M.
(2 leçons)



Pl. VIII. M.
(1 leçon)

Les plus grandes villes suisses

Bâle est la **DEUXIÈME**
Genève est la **QUATRIÈME**



Un peu de calcul !

- Proportionnellement on aura :
- 1 Fribourgeois
 - 2 Lucernois
 - 4 Lausannois
 - 5 Genevois
 - 5,5 Bernois
 - 6 Bâlois et 14 Zurichois

Pl. IX. M. E.

Etude élargie

1. Documentation facile et abondante sur ces deux cantons, à coller en bonne place.
2. Toutes les charmantes chansons de Jaques-Dalcroze.
3. De jolies pages à tirer du « Livre de Blaise », ou de l'œuvre de Tœpfer.
4. En travail manuel, modelage en terre ou en plasticine du relief de ces cantons.
5. Occasion magnifique de donner une brève biographie d'un des nombreux citoyens qui honorèrent Genève :

le réformateur Calvin
 le général Dufour ;
 le philanthrope Henri Dunant ;
 l'ingénieur Louis Favre ;
 le musicien Jaques-Dalcroze

Et n'oublions pas que deux noms sont pour toujours la plus grande gloire de Genève :

Henri Dunant

et l'œuvre qu'il a créée,

la Croix-Rouge

Elle est née à Genève et, maintenant, c'est de Genève qu'elle rayonne
dans le monde entier !

G. Bory.

(Prochaine étude: Neuchâtel et Soleure. 1re étude, v. Educateur du 19.X.46)

HENRI DUNANT

Il naquit à Genève le 8 mai 1828. Elevé dans un milieu bourgeois de juristes et de magistrats, il devait se vouer au commerce et à la banque. La destinée voulut que ce jeune homme, profondément patriote, suivît une autre voie. Dunant avait la pensée trop grande et le cœur trop généreux pour demeurer enfermé dans le terre à terre des affaires. Deux femmes, par leurs vies et leurs œuvres, lui inspirèrent un idéal généreux. L'une, Mme Beecher-Stowe, par son livre « La case de l'oncle Tom » ouvrit son cœur aux souffrances des esclaves, des miséreux sans défense ; l'autre, Miss Florence Nightingale, par le courage et l'abnégation admirables dont elle fit preuve dans la guerre de Crimée en ouvrant là-bas le premier lazaret militaire. « La dame à la lampe » comme l'avaient surnommée les soldats, fit comprendre à Dunant où était la voie qu'il cherchait. Puisqu'on ne peut pas supprimer la guerre infâme, il faut sans tarder trouver le moyen d'atténuer les souffrances indicibles des innocents et des victimes de ces tueries. Devant l'étendue des misères à secourir et le besoin immédiat de l'œuvre à entreprendre, Dunant se sent si seul et si impuissant. Mais il a la foi d'un apôtre et il se met à l'ouvrage avec une ardeur immense. Profitant des voyages

que lui impose la compagnie financière dans laquelle il travaille, il sème ses idées en Suisse et dans tous les pays qui nous entourent. Il veut le respect du blessé et du samaritain, quel que soit le camp auquel ils appartiennent ; il veut une tolérance et une charité réciproques. Il veut, c'est son mot, une « pitié active ».

1859. C'est à nouveau la guerre. Napoléon III, pour secourir l'Italie, attaque l'Autriche. L'occasion d'agir, la triste occasion se présente, Dunant n'a de répit que lorsqu'il est autorisé à se rendre dans la péninsule et à s'y mettre à l'œuvre. En diligence, à travers les Alpes, le voyage est long. Il arrive à Castiglione, près de Solférino, au moment où se termine cette terrible bataille qui mit aux prises 300 000 soldats.

Il n'a pas vu la bataille, elle dura 15 heures, mais peu importe, il en a vu les suites. La vue atroce d'un champ de carnage où gisaient pêle-mêle morts et blessés des deux camps et de toutes nations. Boues, vermines, poussières, sang, puanteur, cris, pleurs, blasphèmes, toutes les douleurs, toutes les hontes. Et Dunant est seul avec son cœur débordant d'amour. Il réunit toutes les bonnes volontés ; il en cherche partout et il en trouve partout, les femmes, les enfants, les vieillards, les soldats valides. Il achète du linge, des fruits, des tisanes, du tabac ; il prépare des médicaments, il confectionne des pansements, il organise des lazarets, des lieux de refuge. Il appelle plus loin, il fait des démarches impérieuses auprès des gouvernements, il publie des appels au secours dans les grandes revues, il remue toute l'Europe, il éveille la pitié chez tous les indifférents, chez tous les blasés, et enfin les secours arrivent : de l'argent, du linge, des médicaments, des aides.

Par sa foi en son œuvre, par son héroïsme, Dunant avait gagné la partie ; ses idées humanitaires étaient maintenant dans tous les cœurs. Plus que cela, les gouvernements et les princes étaient touchés. C'est alors que, tout frémissant encore du spectacle hideux qu'il avait eu sous les yeux, il écrivit son livre « Souvenir de Solférino ». Cette publication secoua la conscience des grands qui comprirent qu'il était temps « de résoudre une question si importante, si universelle, au double point de vue de l'humanité et du christianisme ».

Le couronnement de l'œuvre de Dunant ne tarda guère. En octobre 1863, les délégués de 16 pays adoptent la loi qui leur est proposée. A savoir que :

1. Les blessés et les malades seront soignés quelle que soit leur nationalité.
2. On respectera les hôpitaux, les ambulances et toutes les personnes qui soignent les blessés.

La Croix-Rouge était née.

Henri Dunant avait remporté la victoire, il pouvait être au sommet de la gloire. Que non pas. Ce héros, ce lutteur se retire loin des honneurs, loin de la foule, à Heiden, en Appenzell. Les rois et le pape lui écrivent, il reçoit des hommages flatteurs, il est bénéficiaire du Prix Nobel, mais il en refuse le montant au profit d'œuvres norvégiennes et suisses.

Il s'éteignit paisiblement, en 1910, dans sa 82e année. G. Bory.

INFORMATIONS

EDUCATION ANTIALCOOLIQUE

Notre programme prévoit un « enseignement » antialcoolique. Nous préférons pour notre part le terme d'« éducation » qui montre mieux qu'il ne s'agit pas seulement de donner à nos écoliers quelques connaissances sur l'alcool, ses méfaits ou ses dangers pour l'organisme, mais, au contraire, de former chez ces derniers une « mentalité » antialcoolique qui les préserve toute leur vie des excès de boisson.

Mais, diront peut-être quelques-uns, est-il encore vraiment nécessaire de lutter aujourd'hui contre l'alcoolisme? Les sports, la vie en plein air toujours plus intense l'ont fait régresser sinon disparaître et notre jeunesse n'a plus besoin d'être éduquée dans ce domaine. Grossière erreur. Le fléau de l'alcool est plus que jamais menaçant pour notre peuple et singulièrement pour nos jeunes, car il a pris une forme moins voyante, mais d'autant plus subtile et dangereuse. Les nombreux participants à la Journée d'Education antialcoolique de Neuchâtel, en septembre dernier, en ont été persuadés par des voix autorisées. Nous avons, nous éducateurs, une responsabilité dans cette question, vis-à-vis de nos enfants.

La section neuchâteloise des Maîtres abstinents, désireuse d'intensifier son action, de rendre possible la collaboration d'un plus grand nombre de collègues, a décidé une importante modification de ses statuts. Elle portera désormais le nom d'« Association neuchâteloise pour l'Education antialcoolique » et admettra comme membres actifs, au même titre que les abstinents, des éducateurs non-abstinents qui ont compris la nécessité d'une pareille éducation donnée à l'école.

Une importante assemblée constitutive de cette nouvelle association aura lieu au début de 1947. D'ores et déjà, nous en avisons les collègues neuchâtelois, abstinents ou non, qui s'intéressent à la question et espérons que nombreux seront ceux qui voudront participer à l'effort commun pour une activité intense de la nouvelle association.

Paul Perret.

Commande de brochures Freinet

(cf. *Educateur* No 45 du 14.12.46)

Quelques collègues ont cru que je disposais d'un stock de ces brochures. Je dois les commander à Vence mais avant de le faire, j'aimerais préciser :

1. Le prix indiqué pour la série complète s'entend en argent français (!)
2. Les brochures comme « L'Ecole moderne française », peuvent être commandées séparément.
3. Le mode de paiement sera communiqué lors de l'envoi de brochures
4. Dernier délai pour les commandes : 20 janvier.

H. Hagin.

MUTUELLE
VAUDOISE ACCIDENTS

VOTRE ASSURANCE ACCIDENTS AUX
CONDITIONS DE FAVEUR DE LA S.P.V.

Demandez conseil à votre collègue

P. JAQUIER, inst.
Route de Signy, NYON

5 % d'escompte au Corps enseignant

vous offre

Berset

CONFECTION
ET MESURE
DAMES
MESSIEURS
ENFANTS

324

11, rue Haldimand, Lausanne

3 étages, mais pas de vitrine

PAPETERIE DE ST-LAURENT

21 Rue St-Laurent

Charles Krieg
Tél. 3.71.75
316

LAUSANNE

Pianos occasions

Grand choix à l'état de neuf avec
garantie

205

E. K R A E G E

ACCORDEUR RÉPARATEUR SPÉCIALISTE

Avenue Ruchonnet 5
à 100 mètres Gare C.F.F.
LAUSANNE Tél. 3 17 15



**LA MAISON SPÉCIALISÉE
DEPUIS PLUS DE 100 ANS**

Bonnard Et Cie S.A.
nouveau
Lausanne

La craie carrée en 12 couleurs
luisantes, fort appréciée par les
professeurs et les écoliers. Livrée
dans nos nouveaux emballages
sans sciure et protégée contre
la poussière.

**PLÜSS - STAUFER SA
OFTRINGEN**



CROQUIS DE BIOLOGIE

en cartables :

en feuilles détachées 10 à 4 cent.

LE CORPS HUMAIN ZOOLOGIE BOTANIQUE F. FISCHER ZURICH 6

Fr. 5.—

Fr. 5.—

Fr. 3.50

Turnerstr. 14

« Les croquis sont d'une valeur scientifique indiscutable et d'une bien-
facture qui ne me paraît pas susceptible d'être dépassée pour des prix
aussi bas ».

à **L'ENFANT
PRODIGE**

*là au moins on trouve
de la **QUALITÉ***

fondée en 1891

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables :

Educateur : André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9

Bulletin : G. WILLEMIN, Jussy.

Administration et abonnements :

IMPRIMERIE NOUVELLE CH. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place du Morché 7, Tél. 6.27.98

Chèques postaux II b 379

Responsable pour la partie des annonces : Administration du « JOURNAL DE MONTREUX »

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 12.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

«Même quand il y a des épidémies à l'école...

je n'attrape plus rien. Maman me donne du **Formitrol** (qui, entre parenthèses, est agréable comme un bonbon), de sorte que je ne manque plus la classe.»

En suçant une pastille **Formitrol** où et quand vous voulez, vous échappez au danger de vous enrouer, de vous enrhummer, de contracter un mal de gorge, etc.

FORMITROL

tue les microbes qui pénètrent dans la bouche

Dr A. WANDER S. A., BERNE

L'EXTRAIT D'ENCRE „ORIGINAL EULE“

la marque bien connue

vous permet d'obtenir une encre de 1re qualité pour stylos et encriers. 1 litre d'« Original Eule » vous donne **20 litres** d'encre utilisable, extra-fluide, inaltérable à la lumière et à l'eau.

Qualité 2 a F: Fr. 19.20 le litre

Echantillon gratuit sur demande

Fabricant: Hatt-Schneider, Interlaken

Spécialité d'encres et matériel d'école en gros. Tél. 814

EVITEZ LES IMITATIONS!

Elégance et qualité

Ces deux mots expriment vos désirs ; il nous ont aussi toujours guidé dans nos achats. Voyez notre assortiment ; cela ne vous engage à rien

AU PHÉNIX

A. PIGUET S.A.
Rue du Pont 24, Lausanne
La Maison du beau et bon vêtement